



CODE DE CONDUITE DE L'ÉTUDIANT

Le présent code de conduite de l'étudiant vise à rappeler la mission de Polytechnique Montréal ainsi que ses attentes envers les comportements et les agissements de ses membres. Il réfère aux différents documents relatifs aux devoirs et responsabilités des étudiants. Par la signature de ce code, l'étudiant s'engage à se conformer à l'ensemble des règlements, déclaration, politiques, directives ou autres règles qui lui sont applicables.

MISSION DE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

Polytechnique a pour mission :

- de donner une formation de qualité en ingénierie à tous les cycles, en mettant l'accent sur les valeurs humaines;
- de réaliser des recherches pertinentes et de haut niveau, qui sont à la base d'une formation de qualité au niveau de la maîtrise et du doctorat et qui tiennent compte des besoins du milieu industriel et de la société;
- d'avoir un rayonnement intellectuel et social concrétisé par des interactions avec les milieux externes tant au pays qu'à l'étranger.

En raison de l'importance de sa mission, Polytechnique s'attend à ce que les membres de sa communauté connaissent et respectent les différentes règles de conduite s'appliquant à leurs activités quotidiennes et à leur domaine respectif.

Cette mission porte plus spécifiquement en elle-même l'obligation morale pour tous les membres de la communauté polytechnicienne de professer et de mettre en œuvre les plus hauts standards de probité dans toutes leurs activités.

La direction, le personnel et les étudiants de Polytechnique ont pour devoir d'œuvrer selon les normes les plus strictes d'éthique et d'intégrité intellectuelle. La conduite d'une personne doit être guidée par la franchise, l'honnêteté, la justice et le plus grand respect d'autrui. Pour l'ensemble de sa communauté, Polytechnique détermine des règles de conduite, les promeut et s'assure qu'elles sont respectées.

DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS

En tant que membre de la communauté, chaque étudiant se doit de respecter, dans toutes ses activités, les différents devoirs et responsabilités qui lui sont imposés, notamment en matière de propriété intellectuelle, de confidentialité, d'éthique ou lors de l'utilisation des différentes ressources mises à sa disposition. L'étudiant se doit d'adopter des comportements conformes à l'ensemble des règles qui lui sont applicables et ce, telles que prévues entre autres dans les documents suivants :

| | |
|--|--|
| DOCUMENTS POUR TOUS LES ÉTUDIANTS (BACCALAURÉAT, ÉTUDES SUPÉRIEURES, CERTIFICAT) | DÉCLARATION DES DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBITÉ POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROIT D'AUTEUR RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIQUES RÈGLEMENT POUR UN MILIEU DE VIE RESPECTANT L'INTÉGRITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS POLITIQUE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRES SEXUEL STATUTS DU COMITÉ DE DISCIPLINE ÉTUDIANTE |
| DOCUMENT POUR LES ÉTUDIANTS AU BACCALAURÉAT | RÈGLEMENTS DES ÉTUDES DU BACCALAURÉAT EN INGÉNIERIE |
| DOCUMENTS POUR LES ÉTUDIANTS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES | RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉTUDES SUPÉRIEURES POLITIQUE D'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TECHNOLOGIQUE |
| DOCUMENT POUR LES ÉTUDIANTS AU CERTIFICAT | RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DES CERTIFICATS |

(Documents disponibles à l'adresse suivante : www.polymtl.ca/rengen/docOff)

Ainsi, chaque étudiant a, plus spécifiquement, le devoir et la responsabilité de respecter les règles de probité intellectuelle édictées ainsi que celles sanctionnant le plagiat, la fraude, le copiage, la tricherie et la falsification de documents. Les articles [8 des règlements des études du baccalauréat](#), [9 des règlements pédagogiques des certificats](#) et [11 des règlements généraux des études supérieures](#) définissent la notion de fraude de même que la liste des infractions et des sanctions qui peuvent être imposées. L'étudiant ne peut donc invoquer l'ignorance des règles adoptées par l'École Polytechnique qui lui sont applicables.

D'ailleurs, tout étudiant qui croit que justice ne lui a pas été rendue lors d'une décision relevant des modalités d'application de ces normes, pour les raisons telles que erreur dans l'appréciation des faits, vice de procédure, discrimination ou partialité manifeste, sanction disproportionnée par rapport à la faute, peut, selon le cas, en appeler de cette décision. Les modalités d'appel (procédures, délais, etc.) sont décrites dans les documents correspondants.



**POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE